

NATIONS UNIES
Opération des Nations
Unies en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 2 septembre 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Bonjour mesdames et messieurs. Bienvenue à ce point de presse qui va porter sur deux points essentiellement notamment le processus électoral et la publication hier du guide de la couverture médiatique des élections en Côte d'Ivoire

Le processus électoral entre cette semaine dans une phase cruciale et décisive. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) suivra avec attention la fixation des lieux et bureaux de vote pour laquelle elle a déjà apporté une contribution avec le repérage. La Mission accordera le même intérêt à l'exploitation informatique des données validées ou rejetées par les commissions locales et les institutions judiciaires.

L'ONUCI encourage toutes les parties ivoiriennes à finaliser dans les termes et procédures convenus, la liste électorale définitive, étape clé pour la tenue de l'élection présidentielle. Dans le même ordre d'idées, l'ONUCI félicite le Japon et la Chine pour leur contribution à l'organisation des élections. Leur geste, qui s'ajoute à ceux d'autres donateurs bilatéraux et internationaux, confirme, si besoin en est, l'engagement de la Communauté internationale à soutenir les efforts des Ivoiriens en vue d'accélérer la sortie de crise.

Sur le deuxième point, l'ONUCI salue la publication du guide de la couverture médiatique des élections en Côte d'Ivoire dont elle a contribué à l'élaboration. Convaincue que les médias auront un rôle très important dans la sortie de crise en général et dans le processus électoral en particulier, l'ONUCI estime impérieux le respect intelligent de cet outil et des valeurs éthiques et déontologiques qu'il contient.

L'ONUCI en ce qui la concerne, poursuivra ses efforts multiformes initiés depuis plus de cinq ans en direction des médias ivoiriens ainsi que des organes de régulation et d'auto-régulation pour aider les professionnels de l'information à se hisser au niveau de leurs responsabilités historiques.

Voici les deux points que j'avais pour vous. Si vous avez des préoccupations à soulever, je suis à votre disposition.

Zéphirin Dahi (Fraternité Matin) : *Ma préoccupation concerne les médias dans la zone CNO. Jusque là, ces médias continuent d'émettre. Nous irons*

bientôt aux élections. Dans la zone gouvernementale, vous parlez du respect des temps d'antenne et de l'éthique et de la déontologie. Qui d'abord contrôle ces medias dans la zone CNO ? Et à quand leur fermeture ?

HT : c'est une question très difficile pour l'ONUCI dans la mesure où l'ONUCI ne gère pas comme vous le savez, les temps d'antenne, l'installation ou la fermeture des medias. Vous avez un organe pour les médias audiovisuels notamment le Conseil national de la communication audiovisuel (CNCA) qui régleme l'installation, la diffusion et peut-être même la fermeture des medias audiovisuels. C'est au CNCA qu'il revient de vous répondre. Pour ce qui est de la presse écrite, vous connaissez l'existence du Conseil national de la presse (CNP) qui lui également ne régleme peut-être pas l'ouverture des journaux mais en tout cas la bonne tenue des medias de la presse écrite. En ce qui concerne l'ONUCI, l'appel au respect de la déontologie et de l'éthique s'adresse à tous. Tout média confondu, quelque soit la localité, quelque soit la zone géographique de diffusion ou de production ou de publication de ces organes, il n'échappe pas à notre appel. Nous parlons aux medias ivoiriens et lorsque nous faisons nos formations, nos seminaires, nos ateliers, nous incluons tous les medias. Il ne revient pas à l'ONUCI de dire quand est ce que ces organes qui sont en activités dans la zone CNO et qui échappent au contrôle comme vous le dites vont fermer. Je pense que le CNCA est en contact avec ces medias. Je me rappelle qu'il y avait même eu une note du CNCA leur demandant de se conformer à la loi sous peine de fermeture mais il était loisible pour ces medias comme j'ai compris au CNCA de réagir en écrivant au CNCA ou en se rapprochant du CNCA. Pour me résumer, votre question est plus destinée au CNCA qu'à l'ONUCI.

Mireille Gnahoré Boti (ONUCI FM) : Monsieur le Porte-parole, j'aimerais revenir sur le premier point de votre intervention notamment le processus électoral dont j'aimerais avoir une précision. Vous aviez parlé d'exploitation de données. Cela concerne-t-il le contentieux administratifs ou judiciaires ? Ou est-ce l'exploitation des données qui est fait actuellement et qui a peut-être pris fin au niveau de la primature ?

HT : Il s'agit de l'exploitation des données qui sont passées de la CEI aux tribunaux. C'est pour cette raison que nous avons parlé de données de deux sortes. Les données qui ont été traitées ou rejetées par le contentieux administratifs ou par le contentieux judiciaire dont la fin de la phase avait été annoncée déjà le 26 aout. Maintenant que la phase est terminée selon les autorités officielles, il s'agira de voir quel sort sera réservé à ce travail qui a été déjà fait et c'est en ce sens que j'ai parlé de données.

Apparemment il n'y a plus de questions. Merci et à jeudi prochain.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>

